



République Française

Département de la Charente-Maritime

Vals de Saintonge Communauté

Conseil Communautaire du 30 juin 2026

Objet : Reprise France services Tonnay Boutonne/Saint-Savinien

Numéro de délibération : CC2026_148

L'an deux mille vingt six, le trente juin, le Conseil Communautaire de Vals de Saintonge Communauté, dûment convoqué le 22 juin 2026, s'est réuni en séance plénière à Salle de l'Alliance à Essouvert sous la présidence de Mme Françoise MESNARD, Présidente de Vals de Saintonge Communauté.

Délégués présents :

Francine CHENU, Jean-Luc JOUVE, Eric POISBELAUD, Aurelie BODET, Bruno SOGUES, Stéphane CHEDOUTEAUD, Jeannine PASCHER, Alain BILLAUD, Gilles VANNER, Jean-Luc PATCINA, Gwendoline CAQUINEAU, Laurent RIGLET, Annie POINOT-RIVIERE, Cosette GUSTAVE, Eric MEHDAOUI, Vanessa BOUTHIER, Christine VERNON, Bernard GOURSAUD, Jean-Claude ALLEIN, Géraldine DUPAS, Yves-François SCARINGELLA, Eric PENAUD, Jean ROULLIN, Jacques TROUVAT, Henri AUGER, Christelle BERNARD, Pascal SAGY, Emmanuelle CAIVEAU, Mathieu RENDU, Marie-France GORON, Thierry GOUJEAUD, Serge BERNET, Vincent GINDRAU, Jacky RAUD, Michel PELLETIER, Frédéric BRUNETEAU, Maggy LYS-BOUCHET, Kévin NICOLAS, Frédéric PINSONNEAU, Daniel DARDILLAT, Sophie BELLEBEAU, Michel FILLEUL, Remi MARBOEUF, Sylvain MARCHAL, Rachel DRON, Jean-Michel MANCEAU, Annie HILLAIRET, Corinne MIRBEAU, Pierre DENECHERE, Patrick BOUILLON, Dominique BOUIN, Valérie FLOCH-RUJU, Sylvette GEOFFROY, Dominique SEYFRIED, Jérémy VAQUETA, Corinne ETOURNEAU, Françoise MESNARD, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Jocelyne PELETTE, Marylène JAUNEAU, Cathy RULLAUD-MICHEL, Denis PETONNET, Mathilde MAINGUENAUD, Frédéric EMARD, Erwan CHARLES, Sylvie PERRIER, Jean-Michel PIOLOT, Catherine HILLAIRET, Michel LALAIZON, Jean-Claude GODINEAU, Sylviane DORNAT, Sylvain ALBRECHT, Herve DE LARQUIER, Jacques GOGUET, Laurent BOUILLE, François BOURGEOIS, Pierre TEXIER, Didier DAUNIZEAU, Fabrice RENAUD, Julien GOURRAUD, Sylvie BARRAUD, KEROULLE, Suzette MOREAU, Brigitte DAVID, Marie-José TRICHET, Bastien CHAPACOU, Florence BARBE, Jean-Claude MARTEAU, Marina GALLOIS, Manon CANTI

Absents excusés ayant donné procuration :

Pierre GABRIELLI donne pouvoir à Christine VERNON
Guillaume BORDRON donne pouvoir à Erwan CHARLES
Philippe HARMEGNIES donne pouvoir à Dominique BOUIN
Didier BOREL donne pouvoir à Gwendoline CAQUINEAU
Olivier FOUCHE donne pouvoir à Frédéric BRUNETEAU
Gérard BIELKA donne pouvoir à Brigitte DAVID
Jean MOUTARDE donne pouvoir à Jocelyne PELETTE
Philippe BARRIERE donne pouvoir à Marylène JAUNEAU
Laurent FLAMENT donne pouvoir à Denis PETONNET
Michel LAPORTERIE donne pouvoir à Cyril CHAPPET
Jacques CASTAGNET donne pouvoir à Myriam DEBARGE
Annie PEROCHON donne pouvoir à Jean-Claude GODINEAU
Sylvie POUILLET donne pouvoir à Florence BARBE
Pascal MARTINEAU donne pouvoir à Eric POISBELAUD

Absents :

Frédéric BAUDOUIN, Yvette Sylvie FERRER, Alain CHUTEAU, Jean-Claude CAILLAUD, François PASQUET, Béatrice GEAY, Loëtitia PELLIER, Jean-Jacques MENAGER, Germain HENNION, Jérôme CAILLAUD, Stéphanie GRIMAUD, Dominique BERNAZEAU, Alain INGRAND, Thierry ADONIS, Jean-Mary BOISNIER, Thierry BROSSARD, Roseline GICQUEL, Gilles VIGNET, François ROUSSELOT, Clément PIOCHAUD, Ludmina DEPREZ, Patrick XICLUNA, Frédéric MICHEAU, Bruno MAPAL, Thierry GIRAUD, Bruno POMMIER, Gaëlle GUIBERTEAU, Frédéric RASSE, Francette GUICHARD, Danielle PERTUS, Christelle MARCHET, Philippe MERCIER, Antony MATTIUZZO, Julien BLASAC

Secrétaire de séance :

Stéphane CHEDOUTEAUD

Assistaient à la séance : ROSIER Renaud

GUIBERTEAU Cécilia

GROLEAU Karine

REGNAULT Pierrick

GROS Véronique

Nombres de membres :

En exercice : 139

Quorum : 70

Présents : 90

Votants : 105

Pouvoirs : 15

Publication (affichage) ou notification du :

Vu délibération N°CC2026-71 du conseil communautaire du 13 avril 2026 relative à la délégation de pouvoir à la présidence,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 27,

Vu la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant les principes de la République, notamment son article 1er,

Vu le décret n°2023-1052 du 17 novembre 2023 relatif aux conventions France services,

Vu l'Arrêté du 16 juin 2025 portant approbation du référentiel France services,

Considérant le retrait par les services de la Préfecture de la labellisation France services au groupe La Poste pour l'antenne France services de Tonnay-Boutonne et de Saint-Savinien-sur-Charente,

Considérant la demande des élus communaux de Tonnay-Boutonne et de Saint-Savinien-sur-Charente de préserver ce service public sur cette partie du territoire à partir du 1^{er} septembre 2026,

Considérant la présence de France services à Aulnay, Matha et Saint-Jean-d'Angély sur le territoire de Vals de Saintonge Communauté et l'importance de conserver un maillage territorial cohérent en termes d'accès aux droits,

Considérant le cahier des charges initial des France services qui précise notamment que chaque structure :

- doit disposer de deux agents polyvalents sur les heures d'ouverture au public (soit 24 h hebdomadaires),
- accueille et accompagne des usagers dans les démarches administratives des partenaires nationaux identifiés par France services qui repose sur un socle de 12 partenaires obligatoirement représentés : La Poste, France travail, la Caisse nationale d'assurance maladie (CPAM), la Caisse nationale d'assurance retraite (CARSAT), la Caisse nationale d'allocations familiales (CAF), la Mutualité sociale agricole (MSA), les finances publiques (DDFIP), France rénov, France titres, URSSAF, Chèque énergie, point justice auxquels peuvent s'ajouter d'autres services publics ou privés : personnalisée à la constitution des dossiers (santé, emploi, retraite...). Les administrés auront également accès à du matériel en libre-service (ordinateur, scanner, imprimante...),
- s'engage dans la formation obligatoire et initiale de 11 jours, complétée par une formation continue de chacun des agents intervenant sur ce dispositif,
- dispose de locaux dédiés à l'accueil, accessibles et d'un bureau de confidentialité.

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire :

- d'approuver la reprise du dispositif France services de Tonnay-Boutonne et de sa permanence sur Saint-Savinien-sur-Charente sur la base des éléments composants les France services,
- d'autoriser l'inscription des postes nécessaires au tableau des effectifs de Vals de Saintonge communauté,
- d'autoriser l'inscription au budget de la collectivité des dépenses supplémentaires afférentes pour l'année en cours, dans la limite du budget prévisionnel joint,
- d'autoriser madame la présidente à prendre toutes dispositions et à signer tous les documents (conventions, demande de subventions...) en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

- Pour : 101
- Contre : 0
- Abstention : 4

Ainsi fait et délibéré, les jours et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme.

Fait à Saint-Jean-d'Angély,
Le 15 juillet 2026

Le secrétaire de séance,
Stéphane CHEDOUTEAUD

La Présidente de Vals de Saintonge Communauté,
Françoise MESNARD

